

**Votre référent :** Marie LAUTROU

**Adresse :** 9 grande rue 69800 Saint-Priest

**Tél :** 04 87 76 77 31

**Email :** saintpriest@apef.fr

**Site web :** www.apef.fr

**Structure déclarée :** SAP913259537

**Structure agréée :** SAP913259537

**Structure autorisée :** 2023-04-06-R-0288

#### Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi 9h à 16h - les samedis matin sur RDV fermé les dimanches

Astreinte téléphonique en dehors des heures d'ouverture

#### Transports

TCL : 62 - 76 - 30 - 50 - C25 - T2 - T1

Accès PMR :

#### Organigramme

#### Autorités administratives :

**DDETS :** 8-10 rue du Nord, 69100 Villeurbanne, France

**ARS :** 54 rue du Pensionnat 69003 Lyon

**CD :** 29 Cours de la Liberté - 69483 Lyon Cedex 03

#### Zone d'intervention :

Saint-Priest 69800, Mions 69780, Toussieu 69780, Saint Pierre de Chandieu 69780, Saint Bonnet de Mure 69720, Saint Laurent de Mure 69720, Colombier-Saugnieu 69124

#### Liste des partenariats et conventionnements :

Métropole de Lyon, Réseau gérontologique, Inter Mutuelle Assistance, Bien Etre Assistance, AXA, FOR ME (APRIL), Mutuaide assistance, Via Vita, Domiserve, Dhomplus, Europ Assistance, Indépendance Royale, Fidélia, Filassistance, Travailleurs sociaux, Saveurs et Vie, Les Opticiens Mobiles, Facilotab, RMA (Ressource Mutuelle Assistance), Mondial Assistance et Mutuelles diverses, France Douche, Famileat.

#### Informations complémentaires

- ✓ L'agence remet **gratuitement un devis personnalisé** au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100€ TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande.
- ✓ Le présent document ne peut être remis qu'avec le livret d'accueil et ses annexes.
- ✓ Le client peut bénéficier d'un **crédit d'impôt** de 50% des sommes engagées, hors paiement en espèces, selon la législation en vigueur. Article 199 sexdecies du Code Général des Impôts.
- ✓ Pour un accompagnement dans l'**exercice de vos droits**, vous pouvez contacter les **personnes qualifiées** du département (annexée à cette présente fiche tarifs), ainsi que le **Service Territorial de l'Autonomie** compétent.
- ✓ Si vous êtes témoin ou victime d'un acte de **maltraitance**, vous pouvez contacter les numéros d'urgences nationaux : 3977 (personnes âgées et en situation de handicap) - 3919 (femmes victimes de violences) - 119 (enfants). Plus d'informations dans le livret d'accueil client.

**“ TARIFS GÉNÉRIQUES MODE PRESTATAIRE \* ”**

## APEF SAINT PRIEST

TARIFS HORAIRES			
	HT	TTC	TTC après crédit d'impôt**
<b>MÉNAGE REPASSAGE</b>			
Détente	30,91 €	34,00 €	17,00 €
Bien-être	31,82 €	35,00 €	17,50 €
Evasion	32,73 €	36,00 €	18,00 €
Ponctuel	40,91 €	45,00 €	22,50 €

AIDE A DOMICILE			
	HT	TTC	TTC après crédit d'impôt**
Aide + Accompagnements	30,91 €	34,00 €	17,00 €
Aide + Accompagnements ponctuel			

GARDE D'ENFANTS			
	HT	TTC	TTC après crédit d'impôt**
Garde d'enfants - 3 ans & - 18 ans en situation de handicap	31,82 €	35,00 €	17,50 €
Garde d'enfants + 3 ans	30,91 €	34,00 €	17,00 €
Garde ponctuelle / partagée (2 foyers)	32,73 €	36,00 €	18,00 €

BRICOLAGE			
	HT	TTC	TTC après crédit d'impôt**
Ponctuel	49,09 €	54,00 €	27,00 €

JARDINAGE			
	HT	TTC	TTC après crédit d'impôt**
Régulier	45,00 €	54,00 €	27,00 €
Ponctuel	45,00 €	54,00 €	27,00 €

### Autres prestations :

Démarches administratives	45	HT	TTC	29.90	HT
Soutien scolaire	38	40.91	45	24.92	40.91
Soins et promenade d'animaux de compagnie (***)	38	34.55			
	38	34.55			

(\*) Nos prestations sont majorées de 25% les heures de nuit (22H - 7H), les dimanches et jours fériés et de 100% les 1er Mai et 25 Décembre. Le détail des formules est joint en annexe. (\*\*) Nos prestations donnent droit au crédit d'impôt selon les modalités de l'article 199. sexdecies du code des impôts.

(\*\*\*) Pour personnes dépendantes. Les frais annexes hors frais kilométriques ne s'appliquent pas aux prestations d'assistance et financées.

Frais de gestion administrative mensuels : 18,00 € TTC (Taux de TVA associé à la prestation)

Frais kilométriques dans le cadre des prestations : 1.50 TTC/km (Taux de TVA associé à la prestation)

frais EPI (équipement de protection individuelle) : 0.50 TTC/intervention (taux de tva associé à la prestation)



**“ TARIFS ASSISTANCE ET FINANÇÉS ”**  
**MODE PRESTATAIRE \***  
**APEF SAINT PRIEST**

TARIFS HORAIRES		
HT	TTC	TTC Après crédit d'impôt **

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

<b>APA ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE</b>	Allocation attribuée par le Conseil Départemental à une personne âgée en perte d'autonomie. Objectif : prendre en charge tout ou partie de services d'aide à domicile. ✓ Avoir 60 ans et plus ✓ Rencontrer des problèmes liés à la perte d'autonomie pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne. ✓ Résider régulièrement en France Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la <b>prise en charge du Conseil Départemental</b> Il comprend le tarif APA + un reste à charge (% notifié par le Conseil Départemental) +	0,00 €	0,00 €	50% du reste à charge de votre facture
	Il comprend le tarif APA + un reste à charge (% notifié par le Conseil Départemental) +			
<b>Tarif APA</b>	Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la <b>prise en charge du Conseil Départemental</b> Il comprend le tarif APA + un reste à charge (% notifié par le Conseil Départemental) .	0,00 €	0,00 €	
<b>PCH PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP</b>	Aide financière attribuée par le Conseil Départemental, destinée à couvrir les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes handicapées. ✓ Avoir de 20 à 60 ans ✓ Avoir des difficultés à réaliser des tâches essentielles de la vie quotidienne ou une difficulté grave pour au moins 2 activités ✓ Résider régulièrement en France Ce tarif comprend le tarif PCH du Conseil Départemental +	0,00 €	0,00 €	50% du reste à charge de votre facture
<b>Tarif PCH</b>				

**ASSISTANCE HORS PRISE EN CHARGE**

Assistance aux personnes âgées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Assistance aux personnes handicapées	0,00 €	0,00 €	0,00 €

**CAISSES DE RETRAITE**

			50% du reste à charge de votre facture

(\*) Le détail des prestations, des formules et des aides (les aides et montants sont attribuées par les organismes financeur et ne dépendent pas d'APEF) sont précisées dans le livret d'accueil.

(\*\*) Nos prestations donnent droit au crédit d'impôt selon les modalités de l'article 199, sexdecies du code des impôts.  
Nos tarifs sont majorés de 25% les heures de nuit (22h - 7H), les dimanche et jours fériés et de 100% les 1er mai et 25 décembre.

Frais kilométriques dans le cadre des prestations : 1.50 TTC/ km (Taux de TVA associé à la prestation)



# DETAIL DES FORMULES APEF

Ménage / Repassage *	Détente	Bien-être	Evasion	Aide et Assistance à domicile	
				Aide *	Assistance **
<b>MENAGE</b>					
Dépoussiérer, aspirer, balayer et laver les sols	X	X	X		
Nettoyer le plan de travail, l'évier et laver la vaisselle	X	X	X		
Nettoyer et désinfecter les points d'eau (lavabo, sanitaires, baignoire, douche)	X	X	X		
Remplir, programmer et vider le lave-vaisselle	X	X	X		
Nettoyer les extérieurs des placards et appareils ménagers		X	X		
Faire les lits		X	X		
Nettoyer l'intérieur et le dessus des placards et appareils ménagers			X		
Entretenir les matériaux nobles (parquet, cuivre, cuir, argenteries, ...)			X		
Cirer et ranger les chaussures			X		
<b>REPASSAGE</b>					
Repasser et ranger les vêtements		X	X		
Repasser et ranger les matières délicates		X	X		
Repasser et ranger le linge de maison		X	X		
<b>ENTRETIEN DU LINGE</b>					
Trier, étendre, plier le linge		X	X		
Programmer le lave linge et le sèche linge		X	X		
Laver à la main, détacher, repasser des matières délicates			X		
Assurer la rotation du linge (serviettes de bain, de toilette) et changer les draps			X		
Entretenir la literie, les voilages et rideaux			X		
Apporter et récupérer au pressing			X		
Effectuer des travaux simples de couture			X		
<b>GESTION DES COURSES</b>					
Réceptionner la livraison de courses à domicile		X	X		
Ranger et conditionner les produits achetés		X	X		
Réaliser des courses à partir d'une liste ou en autonomie			X		
<b>PREPARATION DES REPAS</b>					
Préparer des repas simples		X	X		
Gérer les repas de la semaine en autonomie			X		
<b>ENTRETIEN DU CADRE DE VIE</b>					
Vider, sortir et rentrer les poubelles	X	X	X		
Entretenir les plantes		X	X		
Nettoyer les fenêtres et vitres		X	X		
Entretenir la terrasse et le mobilier de jardin			X		
Maintenir une vigilance au domicile (fermer, ouvrir les volets, ramasser le courrier)			X		
<b>ENTRETIEN DU LOGEMENT</b>					
Nettoyer les sols et faire les poussières			X	X	
Nettoyer les sanitaires et les points d'eau			X	X	
Nettoyer les pièces de vie (cuisine, chambres, sanitaires, ...)			X	X	
Faire les lits et changer les draps			X	X	
Ranger et organiser les pièces			X	X	
<b>GESTION DU LINGE</b>					
Trier, laver, étendre, plier, repasser les vêtements et le linge de maison			X	X	
Effectuer des travaux simples de couture			X	X	
Accompagner dans la gestion du linge (achats, tri, etc)			X	X	
<b>GESTION DES REPAS ET COURSES</b>					
Organiser les repas (mettre la table, servir et débarasser, ...)			X	X	
Préparer un repas simple ou adapté (selon les besoins)			X	X	
Réaliser les courses (en autonomie ou à partir d'une liste)			X	X	
Ranger et conditionner les produits achetés			X	X	
Assister la prise des repas					X
<b>ENTRETIEN CADRE DE VIE</b>					
Nettoyer les fenêtres et les vitres			X	X	
Entretenir les plantes de balcon, terrasses et jardinières			X	X	
Vider et sortir les poubelles			X	X	
Maintenir une vigilance au domicile			X	X	
Soins et promenades d'animaux de compagnie ***			X	X	
<b>ACTVITES ET SORTIES</b>					
Accompagner à des balades, courses, rdv médicaux, etc.			X	X	
Aider aux tâches administrative			X	X	
Réaliser des jeux, des temps de discussions, etc			X	X	
<b>HYGIENE, CONFORT ET DEPLACEMENTS</b>					
Aider à la petite toilette (lavage mains, dents, visage)					X
Aider à la toilette et aux changes					X
Aider à l'habillage et au déshabillage					X
Aider aux transferts (lever, coucher, déplacements)					X
Aider à la mobilité au domicile et à l'extérieur					X
Mise en beauté (lavage, séchage des cheveux, massage des mains et des pieds) ***			X	X	

\* Prestations relevant de la déclaration en mode prestataire.

\*\* Prestations relevant de l'autorisation en mode prestataire pour les personnes âgées, en situation de handicap ou atteintes de pathologies chroniques.

\*\*\* Service relevant de la déclaration en mode prestataire et réservé uniquement aux personnes dépendantes.

\* Pour les prestations ponctuelles, toutes les tâches peuvent être réalisées dans le respect de la fiche mission définie.

Garde d'enfants *	Enfants de + 3 et de - 3 ans **	Enfants - 18 ans en situation de handicap ***	Garde partagée ****	Jardinage / Bricolage
	DEPLACEMENTS / ACCOMPAGNEMENTS			
Amener et aller chercher à l'école, à la garderie	X	X	X	La tonte
Amener et aller chercher aux activités extra-scolaires	X	X	X	Le désherbage
Amener et aller chercher à la crèche	X	X	X	Le ramassage des feuilles
COURSES / REPAS				
Réaliser des petites courses pour les repas de l'enfant	X	X	X	Le débroussaillage
Préparer et aider à la prise des repas	X		X	La plantation de petits végétaux
SOMMEIL				
Organiser les réveils et les couchers	X		X	La taille des haies, arbustes et arbres
Organiser les siestes	X		X	L'enlèvement des déchets occasionnés par la prestation
SOINS D'HYGIENE ET DE CONFORT				
Accompagner à la propreté	X		X	Le déneigement des abords immédiats du domicile
Accompagner au bain, à la douche	X		X	L'entretien des massifs (bêchage, binage et griffage ...)
Accompagner dans la petite toilette	X		X	Petit arrachage manuel et évacuation des végétaux
Aider à l'habillage et au déshabillage	X		X	L'entretien régulier des allées et des terrasses
Gérer les changes	X		X	Le traitement des arbres et des arbustes
Garder les enfants malades	X	X	X	L'application d'engrais et/ou d'amendements
DEVELOPPEMENT / APPRENTISSAGE				
Proposer des activités d'expression, de construction, des activités ludo-éducatives et des	X	X	X	L'arrosage manuel des végétaux,
Aider aux devoirs	X	X	X	La petite maintenance régulière du mobilier de jardins et accessoires, ...
ENTRETIEN DU CADRE DE VIE DE L'ENFANT				
Nettoyer et ranger les espaces de vie de l'enfant	X	X	X	L'entretien des plantes de balcons, terrasses et jardinières
Nettoyer le matériel, les jeux et jouets de l'enfant	X	X	X	<b>LE POTAGER</b>
Nettoyer et ranger le linge de l'enfant	X	X	X	La cueillette des fruits et légumes à des fins de consommation personnelle

\* 3 enfants maximum par intervention

\*\* Formule relevant du régime de la déclaration pour les enfants de + 3 ans et de l'agrément pour les enfants de - 3 ans pour la garde et l'accompagnement d'enfants.

\*\*\* Formule relevant du régime de l'agrément en mode prestataire pour les enfants de - 18 ans en situation de handicap. Sont exclus les actes d'assistance de la vie quotidienne.

\*\*\* Formule couvrant la garde d'enfants de 2, voir 3 familles alternativement au domicile de l'une et de l'autre.

V14 - 112025 - Annexe de la fiche tarifs de l'agence

Le démonter, monter des meubles simples
Poser des étagères ou des tringles à rideaux
Fixer un porte manteau, un abat jour, d'un cadre
Resserrer une poignée de porte, remettre une latte de sommier, etc
Aider au déplacement/installation de petit mobilier dans une pièce
Petites retouches de joints de silicone dans la salle de bain (sans démontage)
Installer des équipements de sécurité (capteur, détecteurs de fumée, )

La taille des fruitiers, des rosiers et des plantes grimpantes dans le respect du décret du 1<sup>er</sup> septembre 2004 n°2004-924 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à la disposition pour des travaux temporaires en hauteur.

**Attention :** La taille ou l'élagage d'arbustes ne peuvent être considérés comme travaux de petit jardinage que dans la mesure où il s'agit d'entretien courant effectué à hauteur d'homme, ne nécessitant pas le déplacement de l'intervenant dans l'arbre et le matériel adéquat (cordes et harnais, évacuation par camion).